

Zeitschrift: Annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 29 (1938)

Artikel: Valais
Autor: Mangisch
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-112573>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Valais.

La lutte contre la pléthore se poursuit rationnelle et, sans doute, efficace depuis la décision du Département de l'instruction publique réservant aux Ecoles normales officielles la préparation des futurs instituteurs et institutrices.

La réduction des admissions a aujourd'hui sa raison d'être. Elle fait naître de légitimes espoirs. Dès à présent il n'est reçu, chaque année, au cours normal préparatoire que douze garçons et douze filles de langue française, et la moitié de ce nombre pour la langue allemande. En vertu d'une sélection rigoureuse, lors des examens de promotion en première année, il n'est accepté dans ce cours que huit filles et huit garçons de langue française, et la moitié de ce nombre pour la langue allemande.

L'Union du personnel enseignant salue cette mesure avec la plus grande satisfaction, et en félicite chaudement M. le conseiller d'Etat Pitteloud, chef du Département de l'instruction publique. Un problème, toutefois, continue à la préoccuper : la résorption de la pléthore actuelle. « Ceux, dit-elle, qui dans quatre ans sortiront de l'Ecole normale possesseurs du diplôme après tant de labeur et de sélection, s'attendent, plus que jamais, à se voir confier une classe en vue de l'enseignement. Il faudra donc que l'encombrement actuel soit si possible supprimé ou tout au moins réduit à des proportions beaucoup plus modestes. C'est pourquoi la plupart des chômeurs actuels doivent être aiguillés dans des voies nouvelles. L'Etat ne manquera pas de s'occuper de cette question. »

Signalons, à propos des *Ecoles normales*, la *modification de leur règlement* approuvée par le Grand Conseil valaisan, en séance du 12 mai 1938. Les dispositions nouvelles adoptent l'échelle des notes, généralement en vigueur, de 6 à 1, 6 signifiant très bien, 5 bien, 4 passable, 3 insuffisant, 2 mal, 1 très mal. Pour les examens de promotion et d'autorisation d'enseigner, il est attribué à chaque branche un coefficient en rapport avec le nombre d'heures-semaine consacré à leur enseignement. Pour être promu, il faut obtenir 60 % des points, minimum d'ailleurs requis pour la langue maternelle, les mathématiques et la pédagogie.

L'innovation la plus intéressante concerne le brevet de capacité. Pendant les cinq premières années qui suivent leur sortie de l'Ecole normale, les instituteurs et les institutrices ont à fournir annuellement, selon les indications qui leur seront communiquées,

un travail sur un sujet d'intérêt professionnel. Ces travaux sont envoyés aux inspecteurs scolaires qui les transmettent avec leur appréciation, au Département de l'instruction publique. L'examen proprement dit, au bout de la cinquième année, comprend les épreuves suivantes : une dissertation sur un sujet de pédagogie théorique ou de méthodologie ; une composition en mathématiques ; une dictée ; une interrogation sur la langue maternelle, d'après un programme fixé chaque année par le Département ; une interrogation ou la présentation d'un travail sur une autre branche choisie par le candidat et travaillée spécialement par lui, d'entente avec un professeur de l'Ecole normale ; une leçon pratique d'une demi-heure sur un sujet pris dans le programme des écoles primaires et tiré au sort. Les coefficients suivants sont attribués aux diverses épreuves : dissertation 2, mathématiques 2, dictée 1, interrogation sur la langue maternelle 2, leçon pratique 3, sujet choisi par le candidat 2.

Quant au *projet de construction d'une Ecole normale* pour les élèves-instituteurs, il ne se réalisera pas de sitôt. Alors que le devis provisoire prévoyait une dépense de 450 000 francs, le coût effectif du bâtiment atteindrait 700 000 fr. Pareille dépense, au moment même où l'on réduit notablement les effectifs de l'Ecole, ne se justifie point. La plus élémentaire prudence commandait à ceux qui en avaient la charge, d'attendre des temps meilleurs... Par ricochet, l'internat du Collège de Sion qui devait occuper les locaux de l'Ecole normale actuelle, est aussi renvoyé... *sine die*... Ceux que ne hante point la superstition de l'internat s'en consolent aisément, car, avec le développement et la diversité des moyens actuels de communication, l'internat ne revêt plus pour les élèves valaisans la même importance qu'il y a quelques dizaines d'années. D'ailleurs, St-Maurice et Brigue, l'un de langue française, l'autre de langue allemande, répondent aux besoins de nos populations. Sion demeure encore un externat et ne s'en portera pas plus mal.

Les tractations entre la ville de Sion et l'Etat ayant abouti, celle-là versera dorénavant à celui-ci, pour les frais d'exploitation du collège de la capitale, une contribution annuelle de 8000 fr. En 1936, Sion n'avait payé que 2800 fr., somme en disproportion évidente avec les multiples avantages que le collège assure à la population sédunoise.

Cette année, les *Conférences régionales*, dans le Valais romand, ont réuni le personnel enseignant des deux sexes. Le sujet à l'ordre du jour : l'enseignement de la composition par la méthode des centres d'intérêt, éveilla partout la plus vive curiosité. Ces

dernières années déjà, l'Ecole primaire avait publié des articles très suggestifs, même des leçons toutes préparées, dans le cadre de cette méthode. De plus, la brochure de M. le D^r Dévaud sur Decroly et la pédagogie chrétienne avait initié une bonne partie de nos maîtres aux procédés nouveaux. Le terrain était donc bien préparé.

L'application intégrale de la méthode des idées-pivots, pour toutes les branches, à tous les degrés, se révèle impraticable dans nos écoles, avec les manuels dont nous disposons et l'esprit qui anime notre enseignement. Limitée par contre à l'enseignement de la langue maternelle, en général, et de la composition française, en particulier, elle peut fournir d'excellents résultats. Il serait d'ailleurs extrêmement dangereux de ramener l'acquisition du savoir au seul fait de l'observation, de ne considérer comme dignes d'être retenues que les réalités concrètes. Tout un monde échappe à la perception sensible qu'il importe néanmoins de conquérir si l'on ne veut pas sombrer dans le matérialisme.

Dans toutes les conférences régionales, le personnel enseignant s'est fort bien rendu compte des trois exercices fondamentaux de la méthode : l'observation, l'information et l'expression. Une fois en éveil, l'esprit d'observation de l'enfant lui fait acquérir une ample moisson de faits, de notions, de formules, moyens d'expression, etc. Il lui arrive parfois même de découvrir tel fait, tel objet, tel point précis qui avait échappé à l'investigation du maître. L'information ou l'association le captive également, et les enquêtes qu'elle provoque établissent des contacts heureux entre le travail de l'école et l'entourage de l'élève. Dans la localité, les cercles s'élargissent des personnes qui s'intéressent à ce qui se fait en classe, qui se rendent compte de l'orientation pratique de l'enseignement ; et la collaboration indispensable des parents et de l'école en est puissamment accrue. Enfin, le moment venu, ce sera une joie pour l'enfant d'exprimer en une page de composition le savoir dont il aura été le principal artisan.

Les circulaires du Département vouent une sollicitude très marquée à *l'enseignement de la gymnastique*. Un sérieux effort s'impose toujours pour donner à nos recrues un rang plus honorable dans les statistiques fédérales des examens physiques. Le Département a donc décidé d'introduire dans toutes les communes les cours de gymnastique organisés par l'Association valaisanne pour les jeunes gens de 16 à 20 ans et d'en rendre la fréquentation obligatoire à ceux qui se sont présentés au recrutement le printemps dernier. Sous date du 20 janvier 1938, il a donné des directives au personnel enseignant sur l'enseignement de cette branche :

« Il faut que l'éducation physique trouve enfin sa place normale dans le cadre de la formation générale de l'enfant. Elle ne doit pas être placée en dehors des autres branches de l'éducation, ni surtout en opposition avec elles. L'école ne doit pas seulement fournir à la société des individus instruits et moralement éduqués, mais elle doit encore lui remettre des sujets aptes physiquement à se servir de leur âme et de leur intelligence. La famille et la société ont plus souvent besoin d'un être équilibré et plein de santé, maître de lui-même, au jugement sain, aux réflexes sûrs, que d'une loque très instruite. Il faut une fois pour toutes que l'on ait le courage de reconnaître la vérité de ce principe et d'y conformer son enseignement. Il faut aussi que les instituteurs qui regardent le temps consacré aux exercices physiques comme perdu, revisent leur appréciation : l'expérience a prouvé que les exercices physiques ont une influence favorable sur les progrès intellectuels. »

Après ces fortes paroles, le chef du Département réfute l'objection trop connue : « La place spéciale et les engins ne jouent qu'un rôle secondaire dans l'enseignement de la gymnastique dans nos écoles primaires. On peut très bien donner sa leçon sans cela. Là où il est possible de les avoir, la tâche du maître sera quelque peu facilitée, mais de toute façon l'instituteur trouvera toujours près de son école un emplacement pouvant lui servir. Cette leçon doit être donnée régulièrement et en plein air, sans trop d'égards aux conditions atmosphériques. La neige même profonde n'est pas un obstacle ; au contraire, elle est un stimulant pour les élèves en même temps qu'un engin merveilleux pour le maître ; les enfants doivent s'aguerrir ; la leçon courte et vivante ne présente aucun danger si le maître agit avec discernement. L'instituteur doit disposer, pendant le temps de la scolarité, d'un emplacement, même si celui-ci est une propriété privée. S'il devait en résulter quelques petits dommages, les communes doivent les payer, car elles sont tenues de mettre à la disposition de leurs enfants une place de jeux. Quant aux engins, l'instituteur doit tirer parti de ceux qui se présentent à lui naturellement : mur, haie, ruisseau, arbre, baguettes, pierres, etc. Même soin de promouvoir *l'enseignement agricole* dont le programme a été augmenté de dix heures dans les cours complémentaires, en vue de leur assurer le service des subventions fédérales. L'Ecole industrielle de Bagnes — qu'elle en soit félicitée — a aussi introduit dans son plan d'étude un certain nombre d'heures d'agriculture, qui lui imprime une orientation bien plus pratique que celle que lui aurait donnée l'enseignement commercial dont on songeait à la doter, il y a quelques années.

Et voici que, grâce au talent et au labeur de M. le D^r Boucard, l'école primaire valaisanne possède aujourd'hui son histoire telle qu'elle se situe à la fin du 18^e siècle et dans la période de 1798 à 1830¹.

C'est le sujet de la thèse de doctorat du nouveau directeur de l'Ecole normale cantonale. Thèse qui ne fait pas figure de mince dissertation, mais constitue un superbe volume recelant un vrai travail de bénédictin, dans ses quatre cents pages nourries d'innombrables documents, d'aperçus inédits, de révélations captivantes, fruits précieux de recherches faites un peu « de tous côtés ».

Elle embrasse, d'ailleurs, une époque très mouvementée au cours de laquelle le Valais, partie intégrante de la République helvétique, recouvre bientôt un semblant de liberté en vue de son incorporation à la France sous le nom de Département du Simplon, et devient, en définitive, canton suisse, à l'aube de la Restauration.

La situation de l'école primaire à la fin du 18^e siècle, comporte une division tripartite, fort ramifiée : fonds et bâtiments scolaires, les régents, les élèves. Puis l'auteur expose l'essai de monopole helvétique et napoléonien, la Restauration et les luttes de l'enseignement mutuel, la première loi scolaire valaisanne de 1827, de conception chrétienne, visant plus à l'éducation qu'à l'instruction proprement dite. M. le D^r Boucard analyse, de main de maître, les parties organiques de cette charte scolaire : formation et traitement des régents, organisation et répartition des écoles, institution des Conseils d'éducation.

Dans les luttes de l'enseignement mutuel, un chapitre est consacré au chanoine Berchtold, l'émule sédunois du P. Girard, d'esprit différemment nuancé. Comme le P. Girard, à Fribourg, le chanoine Berchtold, fondateur des écoles de Sion, y organise de solennelles distributions de prix auxquelles la capitale est d'ailleurs demeurée fidèle : « Il se fait chaque année une distribution solennelle de prix à l'Hôtel de Ville. Le Conseil y assiste en corps et en costume, et tout le public y est admis. L'ouverture s'en fait ordinairement par un discours analogue, tenu par M. le curé de la ville. Cette distribution a lieu le dimanche qui précède immédiatement l'ouverture des classes, et celle-ci s'effectue le 2 novembre. On a choisi ce jour de préférence à tout autre pour donner une nouvelle impulsion d'émulation à la jeunesse. L'ordre

¹ Louis Boucard. S. M. : *L'Ecole primaire valaisanne à la fin du XVIII^e siècle et son histoire de 1798 à 1830*. Thèse présentée à la Faculté des lettres de l'Université de Fribourg pour obtenir le grade de docteur. 1938. St-Maurice, Imprimerie de l'Oeuvre de St-Augustin.

des places est le résultat de deux examens compulsés dont le premier se tient vers le milieu de l'année et l'autre à la fin. »

« Comme ceux que le P. Girard prononçait à Fribourg à la même époque, les discours du chanoine Berchtold étaient des discours-programmes ou des discours de combat ; celui de 1820 fut imprimé aux frais de la magistrature : il y est question du véritable ennoblissement de l'homme ; en voici un bref résumé :

« L'ennoblissement de l'homme réside dans la puissance de son esprit et dans l'acquisition des connaissances qui lui permettent d'atteindre son but temporel et éternel ; il consiste aussi dans l'amour du bien, c'est-à-dire dans l'amour de la vertu et dans la force qui permet de la pratiquer. De la connaissance et de l'amour du bien découle la béatitude pour laquelle l'homme a été créé par Dieu. Il faut donc former la jeunesse au « savoir » et au « vouloir » de ce qui conduit à cette béatitude. »

Le grand pédagogue sédunois a, d'autre part, des conceptions fort réalistes :

« Le bonheur d'un peuple, disait-il, dépend en grande partie de la prise de possession des ressources de son pays. Nous resterons dans la misère si nous voulons chercher « en l'air » une prospérité qui se trouve « dans la terre ». Le travail de la terre : telle est la vraie source du bonheur et de la prospérité ; mais pour que ce travail soit vraiment humain, il ne faut pas que l'homme soit moins formé que le bœuf qu'il conduit à la charrue. »

On voudrait tout citer de l'œuvre magistrale de M. le Dr Boucard, sur laquelle nous nous réservons de revenir, lorsque nous aurons pu approfondir et méditer, comme il convient, ce beau travail paré de tous les charmes d'un style pur et facile, et que l'auteur conclut en des termes qu'on n'aurait su plus heureusement choisir :

« Puisse cette histoire du passé de l'Ecole primaire valaisanne — un passé qui est toujours présent par les problèmes qui y furent débattus — convaincre tous les esprits de l'utilité et de la nécessité d'une collaboration loyale et désintéressée entre les deux pouvoirs civil et ecclésiastique, à tous les degrés de la hiérarchie, en vue d'assurer à la jeunesse l'instruction et l'éducation qui lui permettront de réaliser ses tâches temporelles et éternelles, pour sa plus grande félicité et pour la plus grande prospérité de la Patrie ! »

Dr MANGISCH.